PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents *: Pascale CAVALIER, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT, Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Nicolas WISNIEWSKI et Sabine DA COSTA*
Absente : *Nathalie CUOZZO*
Date de la convocation : 6 juillet 2020

La séance est ouverte à 19 heures, sous la présidence de Pascale CAVALIER, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 30 juin 2020 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.
Est nommée secrétaire de séance, Sabine Da Costa

Pascale CAVALIER donne lecture de l'ordre du jour :

- *Délibération désignation délégués sénatoriaux (procurations non prises en compte)*
- *Délibération désignation correspondant CAUE*
- *PC SCI les Vignaux*
- *Questions diverses*

Délibération désignation délégués sénatoriaux
Madame la maire explique qu'il doit être procédé au vote d'un délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020. Après vote et dépouillement, Didier BROS a été élu délégué titulaire, Alain TROCHARD, Elie HERBEMONT et Céline BELLARA ont été élus délégués suppléants.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération désignation correspondant CAUE
Madame la maire donne lecture du courrier du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) demandant de désigner un correspondant au CAUE. Brigitte THUILLIEZ est proposée comme candidate. Après discussion, le conseil municipal désigne Brigitte THUILLIEZ, comme correspondante au CAUE.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

PC SCI Les Vignaux
Pour la compréhension du dossier PC SCI Les Vignaux, madame la Maire expose l'historique et l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme, depuis 2003, avec l'intervention des différents cabinets d'études (Fulcrand, de 2003 à 2009 et Urba Pro de 2013 à 2019). Un complément d'informations a été apporté par Didier BROS. Une étude de l'extension de la station d'épuration a été réalisée en parallèle par le Cabinet CEREG, de 2015 à 2019 ; cet agrandissement étant une réserve à la finalisation du PLU. Les frais engagés pour la commune s'élèvent à ce jour à 111.400 €. Suite aux avis des différentes instances publiques, la commune n'a pas pu se résoudre à finaliser le projet du PLU. A ce jour, madame la Maire énonce qu'il est important que la commune se dote d'un document d'urbanisme opposable, cohérent, dans le respect des réglementations et propose de prendre une délibération Les échanges se sont basés principalement sur la question des zones A non constructibles, qui ne permettent la possibilité de construire (problématique de l'étalement urbain), et qu'il fallait assumer ses positionnements. Est évoquée la possibilité d'évolution/révision du PLU dans un autre temps, mais qui ne serait envisageable que si un document existe. Le conseil municipal souhaite voir un abaissement du montant des devis pour la finalisation du PLU (33.000 € pour Urba Pro et 32.000 € pour Cereg). Après discussion, la délibération avec son annexe 1 est prise, en tenant compte de toutes ces précisions.
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- *La date du conseil municipal pour le vote du budget est fixée au lundi 20 juillet 2020 à 18 h 30*
- *La société de chasse sollicite l'autorisation de la mairie pour organiser un agréage de dissuasion, afin de limiter les dégâts aux cultures par les sangliers..*

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25
La Maire,

MAIRIE DE CAPESTANG (Gard)